

Concours internes 2025
Techniciens de la recherche
BAP ABCD
Phase d'admissibilité
Relevé de conclusions

Contexte du concours

Le jury

Le jury est composé de 5 membres (3 femmes et 2 hommes) affiliés aux BAP A (1), B (2), C (2).

Les candidats

14 candidats ont déposé une candidature pour 7 promotions possibles, dont un poste affecté proposé. Aucun candidat n'a déposé de double candidature (poste affecté et non affecté).

La répartition des candidatures est la suivante :

- 9 dossiers pour la BAP A (64%)
- 3 dossiers pour la BAP B (22%)
- 2 dossiers pour la BAP C (14%)

Parmi les candidats, cinq sont des femmes (36 %) et neuf sont des hommes (64%) dont l'âge est compris entre 26 et 55 ans. L'âge moyen est de 37 ans.

Analyse des dossiers

L'admissibilité s'est tenue les 9 et 10 septembre en visioconférence. Après la déclaration des membres du jury sur les éventuels liens d'intérêts avec les candidats, chaque dossier a été évalué par cinq jurés (trois rapporteurs) avec *a minima* un expert métier pouvant apporter un regard sur les activités du candidat.

Pour chaque dossier, les rapporteurs ont comparé leur analyse. En cas de désaccord, les dossiers ont été réexaminés pour aboutir à un avis et une note partagée par l'ensemble du jury.

A l'issue de cette phase, 14 dossiers (soit 100% des dossiers déposés) ont été retenus sur poste non-affecté pour la phase d'admission. Les 14 candidats appartiennent au corps des AT.

Les critères retenus

Les critères retenus pour la phase d'admission sont ceux définis par INRAE et présents dans le guide du candidat donnant une note sur 20 :

- La qualité du travail et la fiabilité des réalisations
- Les qualités relationnelles
- L'implication personnelle
- La capacité de réflexion et de recul
- Le degré d'initiative et de responsabilité
- Les mobilités thématique et fonctionnelles
- La formation
- La qualité du dossier

Les fiches « REFERENS » ont été largement utilisées afin d'estimer l'adéquation entre les activités des candidats et les attendus d'un technicien de recherche dans l'emploi type visé.

La notation

A partir des analyses et des délibérations, le jury a donné une note finale entre 10 et 16.

Nous tenons à rappeler que nous avons apprécié les dossiers avec potentiellement des critères et cotations différents de ceux des jurys des années précédentes.

- Pour les dossiers notés de 14 à 16, le jury a considéré que les activités, missions et implication relèvent du corps des techniciens

- Pour les dossiers notés de 10 à 13, le jury a besoin d'une confirmation, lors de l'épreuve d'admission, que les attentes pour le niveau de technicien de la recherche sont entièrement exercées.

Les candidats ayant tous obtenu une note supérieure ou égale à 10, ils ont été déclarés admissibles.

Commentaires et conseils aux candidats

Dans l'ensemble, les candidats ont respecté les consignes et ont apporté un soin dans la rédaction des dossiers. Dans une optique constructive, le jury suggère quelques pistes d'amélioration dans la rédaction :

- les activités / missions peuvent être plus développées pour une meilleure compréhension en respectant le nombre de pages définis ;
- il est nécessaire d'apporter des exemples, des faits et des chiffres dans le dossier ;
- il ne faut pas être trop déclaratif ou descriptif. Cela n'apporte pas d'éléments sur les activités / missions réalisées par l'agent ;
- il est bénéfique d'utiliser les fiches emploi-type visé pour mettre en adéquation vos compétences / vos activités afin de correspondre aux attentes du poste supérieur ;
- il manque des éléments dans certains dossiers (formation, positionnement de l'agent, affectation dans l'unité et date de recrutement et de titularisation, signature) ;
- il est important d'indiquer toutes les formations en lien avec les activités pour voir l'évolution de l'agent ;

- l'organigramme fonctionnel doit être bien lisible (% temps par activité, nature / type interaction, légende...) et la position de l'agent dans l'organigramme de l'unité gagne à être soulignée ou entourée ;
- la partie argumentaire montre la prise de recul et l'évolution du candidat. Il ne faut pas résumer les parties « fiche activité » et « bilan » mais montrer par exemple en quoi l'activité exercée et les résultats obtenus relèvent du corps supérieur. Cette prise de recul porte par exemple sur l'évaluation des réussites et des échecs, la réflexion sur les choix expérimentaux effectués, la réflexion sur l'impact de l'activité de l'agent par rapport aux objectifs de son collectif (équipe / unité).

Le jury ne peut que conseiller aux candidats de suivre les formations de préparation aux concours et/ou d'être accompagnés (relecture des dossiers, ...) dans ces concours.

Demandes d'information

Les candidats qui le souhaitent pourront bénéficier d'un retour sur leur dossier, exclusivement auprès du président du jury. Ils doivent adresser un mail au président M. Julien CARTAILLER, julien.cartailler@inrae.fr, qui leur proposera un rendez-vous via Skype ou par téléphone à l'issue de la procédure du concours, soit à compter du 10 novembre 2025 et jusqu'au 17 décembre 2025.